



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

Conseil du 28 juillet 2020

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle de l'Etang de Biguglia.**

L'An Deux Mille vingt, le 28 juillet à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 22 juillet 2020

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MUSSIÉ Emma	à	PETRI-GUASCO Emmanuel
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

**ABSENTS :**

DE CASALTA Jean-Sébastien, POLISINI Ivana, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

**QUORUM : 21**

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle de l'Etang de Biguglia.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R 332-15, R 332-58, R 332-59, R 332-60 et R 332-61 ;

Vu la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n° 94-688 du 9 août 1994 portant création de la réserve naturelle de l'Etang de Biguglia ;

Vu le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2017-1777 du 27 décembre 2017 portant diverses mesures relatives à la collectivité de Corse et aux services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu la délibération n° 05/279 AC de l'Assemblée de Corse visant la mise en œuvre des procédures relative au contrôle de la gestion et au classement des réserves naturelles de Corse ;

Vu la délibération n° 08/116 AC de l'Assemblée de Corse portant sur la gestion des espaces naturels protégés en Corse et la mise en œuvre des compétences en matière de réserves naturelles ;

Vu l'arrêté n° 07.19 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse relatif à l'institution du Comité Consultatif de la réserve naturelle de l'Etang de Biguglia en date du 15 février 2007 ;

Vu l'arrêté n° 19/079CE du Président du Conseil Exécutif de Corse ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia doit désigner son représentant au sein du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle de l'Etang de Biguglia ;

Considérant le renouvellement du Conseil issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Conseil du 28 juillet 2020

**OBJET : Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle de l'Etang de Biguglia.**

**DESIGNE**  
**(A l'unanimité – Abstention M. Morganti)**

Mme Martine Perfettini, représentante de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle de l'Etang de Biguglia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**Louis POZZO DI BORGIO**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*